



Division des droits des Palestiniens

Février 2012
Volume XXXV, Bulletin n° 2

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Visite du Secrétaire général en Jordanie, en Israël et dans le territoire palestinien occupé. . . .	3
II. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien se réunit au Caire. . . .	6
III. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration sur les prisonniers palestiniens	8
IV. Le Secrétaire général prend la parole à l'ouverture de la session de 2012 du Comité des droits des Palestiniens	8
V. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme redit son inquiétude pour le prisonnier palestinien qui fait la grève de la faim	10
VI. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration sur l'approbation israélienne des colonies de peuplement.	11
VII. Le Bureau du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien s'inquiète de la poursuite des activités de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé .	11
VIII. Le Secrétaire général s'adresse au Forum international de Doha sur Jérusalem	13
IX. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	14



On trouve le bulletin dans le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) sur Internet à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org>.

I. Visite du Secrétaire général en Jordanie, en Israël et dans le territoire palestinien occupé

Le 1^{er} février 2012, le Secrétaire général Ban Ki-Moon s'est rendu à Jérusalem où il s'est entretenu avec le Président israélien, Shimon Peres, et le Premier Ministre, Benjamin Netanyahu (SG/T/2832). Il est ensuite allé à Ramallah où il s'est entretenu avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre, Salam Fayyad. Le Secrétaire général a parlé de la situation au Moyen-Orient avec les dirigeants palestiniens, notamment s'agissant des entretiens amorcés en janvier par S. M. le Roi de Jordanie et le Ministre des affaires étrangères, Nasser Judeh, en soulignant que la négociation est la seule voie menant à un règlement durable de toutes les questions du statut final. À Ramallah, le Secrétaire général s'est également entretenu avec les représentants de la société civile palestinienne.

Le 2 février, le Secrétaire général est allé à Gaza où il a visité une école de filles et des logements à Khan Younis, l'une et les autres construits par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est ensuite allé à Erez, en Israël, où il a visité le collège Sapir, puis à Herzliya, où il a prononcé la discours liminaire à la Conférence de 2012 (SG/SM/14097). La déclaration qui suit a été distribuée le 2 février 2012 par le porte-parole du Secrétaire général (SG/SM/14090, PAL/2150) :

Le Secrétaire général s'est rendu à Gaza aujourd'hui où il a visité des logements construits par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ainsi qu'une école où il a rejoint un groupe d'enfants dans leur salle de classe. Il a également rencontré des enfants qui ont souffert de graves blessures pendant le conflit. Il a été profondément ému par leurs témoignages.

Malheureusement, les représentants de la société civile ont annulé leur déjeuner avec le Secrétaire général pour protester contre la situation des Palestiniens dans les prisons israéliennes. Le Secrétaire général regrette cette occasion manquée d'un échange important avec des représentants de la société civile gazaouie.

Le Secrétaire général est préoccupé par la situation des Palestiniens dans les prisons israéliennes. La nuit dernière, il s'est entretenu avec le Ministre palestinien des questions liées aux prisonniers, Issa Karake, et a reçu une lettre détaillant des préoccupations précises.

Les Nations Unies continuent d'exhorter Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international.

Extraits des propos du Secrétaire général à la Conférence d'Herzliya (SG/SM/14097) :

[...]

Nous reconnaissons tous qu'Israël a des soucis de sécurité particuliers. C'est pourquoi, en tant que Secrétaire général, je me suis fermement et souvent prononcé contre l'antisémitisme et les paroles haineuses contre Israël. J'ai condamné à plusieurs reprises ceux qui nient la Shoah. J'ai été ferme face aux attentats terroristes et j'ai défendu avec force Israël lorsqu'il a été visé dans les organes mondiaux. Et c'est pourquoi je dis ce soir que l'avenir d'Israël n'est pas dans

l'isolement. Sa place est dans l'univers, fermement ancrée dans un Moyen-Orient démocratisé.

Car enfin, le meilleur moyen de survivre et de prospérer dans le changement est d'y souscrire et d'y concourir. Cela m'amène à la question de la paix et à la responsabilité d'Israël pour y parvenir.

Au nom de la paix et non pas de la guerre, l'ONU a aidé à faire naître l'État d'Israël. Or, le conflit israélo-palestinien entre dans sa septième décennie. Le processus actuel de paix, commencé il y a plus de 20 ans à Madrid, a suscité de grands espoirs mais n'a produit que deux décennies de retards, de méfiance et d'occasions manquées. Une vaine série d'entretiens a créé un climat de méfiance. Les partisans du refus ont pris de l'importance. Nombreux sont ceux qui en sont venus à douter de la base même du processus de paix – la terre contre la paix.

Et pourtant on s'en est rapproché. Les initiatives de la société civile ont montré que les écarts peuvent être comblés et que les différends ne sont pas insurmontables pour les personnes de bonne volonté. Et ces dernières années ont donné lieu à un événement heureux et positif – l'émergence d'un partenaire palestinien crédible, qui sert son peuple et qui, à mon avis, incite Israël à revoir certaines de ses conceptions.

À certains égards, l'Autorité palestinienne devance l'évolution régionale. En Cisjordanie, elle édifie les institutions d'une démocratie efficace et d'un futur État palestinien. Hier, je suis encore allé à Ramallah. Chaque fois que j'y vais, je suis frappé par le rythme des progrès. J'ai aussi remarqué le professionnalisme des forces de sécurité ainsi que le sentiment plus général du progrès économique et social. La création d'institutions palestiniennes efficaces et bien gérées est certes dans l'intérêt stratégique d'Israël, mais ces progrès sont menacés. Pourquoi? Parce que la politique n'a pas collé aux événements sur le terrain.

Les négociations se sont enlisées. On voit trop d'absurdes provocations. Israël construit encore des colonies, dont certaines dans les secteurs les plus délicats pour la paix future.

Dans mes rencontres avec les Palestiniens de Cisjordanie hier, j'ai entendu leur profonde frustration. La position de la communauté internationale est d'ailleurs bien connue : ces colonies sont illégales et c'est bien mon avis. Pour les Palestiniens, les frontières de tout futur État d'après le tracé de 1967, avec échanges convenus de territoire, sont l'essence même de sa viabilité.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que de plus en plus de Palestiniens, voyant ce qui se passe ailleurs dans la région, en viennent à appuyer une action populaire sans violence – un « Printemps palestinien », selon certains. On peut s'attendre aussi à ce qu'ils présentent leur demande d'État à l'ONU et à ses divers fonds et programmes comme ils l'ont déjà fait avec l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Tous ici aujourd'hui, nous comprenons bien les très graves soucis d'Israël pour sa sécurité. J'ai pu constater au collège Sapir, à 3 kilomètres à peine de la frontière, les terribles effets des tirs de roquettes venus de Gaza.

Ensemble, nous devons nous appliquer à mettre fin à la contrebande des armes vers Gaza. Nous devons renforcer les institutions de sécurité mutuelle en

Cisjordanie et promouvoir l'esprit de tolérance et d'acceptation mutuelle tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé.

Et nous devons bien sûr condamner toutes les violences. Nous devons affirmer nettement le droit d'Israël à l'existence, sans jamais oublier qu'une paix négociée doit reposer sur les principes d'autodétermination reconnus dans leurs propres États démocratiques.

Cela étant, Israël doit bien réfléchir quant à la manière de responsabiliser ceux qui, en face, veulent la paix. Le moment est venu de faire preuve de bonne volonté de part et d'autre.

Israël peut faire beaucoup. Par exemple, en admettant à Gaza les matériaux de construction, Israël donnerait aux Gazaouis la possibilité de mener une vie normale. Pour cela, il faut des écoles, des logements décents et des soins de santé. Il faut une économie, des emplois et un commerce sans entraves. La pauvreté des Palestiniens n'est certes pas l'amie d'Israël.

Avant tout, il s'agit de reprendre les négociations – non pas de simples entretiens procéduraux mais des négociations authentiques sur le fond pour résoudre les problèmes essentiels. Et quand elles commenceront, les deux parties devront comprendre que, si elles n'aboutissent pas, le bilan sera lourd, notamment quant à l'aliénation du public.

Vous le savez, les représentants israéliens et palestiniens s'entretiennent en Jordanie. C'est pourquoi je suis allé à Amman cette semaine. J'ai félicité le Roi Abdullah (II Bin Al Hussein) de son patronage et je lui ai dit que je ferais le maximum pour faire avancer les négociations.

C'est pourquoi aussi je suis allé en Israël et dans le territoire palestinien occupé. J'y ai incité les dirigeants tant israéliens que palestiniens à agir constructivement et à éviter les provocations. Le Premier Ministre (Benjamin) Nétanyahou et le Président (Mahmoud) Abbas ont chacun réaffirmé leur attachement à une solution négociée. J'ai dit à chacun d'eux que leur moment est venu : le moment de s'efforcer de ranimer la confiance et l'élan qui hélas – mais souvent évitablement – ont disparu. La route ne sera pas facile mais chaque pas compte.

La confiance exige que les Palestiniens et les Israéliens puissent mener une vie normale. Elle exige que les deux parties reconnaissent qu'elles ont des arguments et des impératifs légitimes et qu'elles s'abstiennent de se diaboliser. La radicalisation des sociétés nuirait autant à Israël qu'à la Palestine. Les négociations n'aboutiront pas sauf sentiment partagé d'urgence et volonté authentique de réussite. Les Palestiniens doivent s'engager sérieusement quant à la sécurité. Israël doit s'engager sérieusement quant au territoire.

Les éléments de la paix sont ce qu'ils sont depuis longtemps : la fin de l'occupation de 1967, le juste règlement de toutes les grandes questions, dont la sécurité, les frontières, Jérusalem et les réfugiés, et la création d'un État palestinien vivant dans la paix à côté d'un Israël vivant dans la sécurité.

J'ai parlé franchement aujourd'hui car j'estime que le temps travaille contre nous et je suis l'ami sincère d'Israël. Si l'occasion n'est pas saisie, les futures conférences d'Herzliya porteront sur des questions et problèmes encore plus complexes. Le monde est prêt tant à aider à assurer la sécurité d'Israël qu'à aider les Palestiniens à fonder une nation nouvelle – qui n'a que trop attendu.

Vous avez ma parole de Secrétaire général : je ferai le maximum pour aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à un avenir neuf et meilleur et pour mettre au centre de cette région en pleine évolution une paix historique dont les bienfaits se feront sentir dans le monde entier.

Le même soir, le Secrétaire général a assisté à un dîner donné par le Ministre israélien de la défense Ehud Barak.

Il est parti d'Israël le 3 février après minuit et il est arrivé à New York tôt le même jour.

II. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien se réunit au Caire

Organisé au Caire les 6 et 7 février 2012 par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, avait pour thème le coût économique du maintien de l'occupation du territoire palestinien par Israël : efforts locaux, régionaux et internationaux pour l'atténuer; il a examiné l'impact des politiques et pratiques israéliennes sur la situation socioéconomique en Cisjordanie et à Gaza. Ses participants, qui comprenaient d'éminents universitaires, palestiniens et israéliens, des représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile, ont débattu l'impact de l'occupation sur divers secteurs de l'économie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza et se sont demandé comment soutenir les progrès économiques et sociaux récemment accomplis dans le cadre du programme d'édification de l'État palestinien (GA/PAL/1216).

À la séance d'ouverture, le 6 février 2012, la déclaration du Secrétaire général Ban Ki-moon a été lue par Maxwell Gaylard, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le territoire palestinien occupé. Le texte en est reproduit ci-après (SG/SM/14094, GA/PAL/1218) :

Je suis heureux de saluer les participants au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien et je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cette rencontre.

Je viens de rentrer d'un voyage au Moyen-Orient, y compris dans le territoire palestinien occupé, où je suis allé pour me rendre compte des problèmes qui se posent à nous dans la voie de la paix et pour souligner ma volonté personnelle de parvenir à ce but si désiré. Lors de ma visite, j'ai bien vu le coût économique élevé de l'occupation israélienne du territoire palestinien. J'ai encore lancé mon appel déjà ancien pour la fin de l'occupation, qui remonte à 1967, et la fin du conflit.

La question des colonies, illégales et nuisibles aux perspectives de solution négociée, a une dimension économique évidente. Avec leur infrastructure, elles ont gravement gêné l'accès du peuple palestinien aux terres et aux ressources naturelles. À cela s'ajoutent les violences des colons et les restrictions israéliennes à la liberté de circulation restent un autre obstacle énorme à la viabilité économique palestinienne en Cisjordanie.

Cette situation est inadmissible. Je l'ai dit lors de ma visite, malgré les dispositions israéliennes visant à faciliter la croissance économique, les mesures d'occupation qui étouffent la vie palestinienne doivent être levées. C'est d'autant plus important que l'Autorité palestinienne a édifié des institutions essentielles à une démocratie efficace et à un futur État palestinien. Le moment est venu de faire fond sur ces progrès. Israël peut apporter une contribution primordiale à la consolidation de ces résultats en préparant le terrain pour une solution négociée prévoyant deux États.

Je m'inquiète de la situation financière fragile de l'Autorité palestinienne. Des déficits persistants pourraient nuire aux progrès remarquables de l'édification des institutions. J'invite donc les donateurs à apporter dès que possible leur contribution à l'Autorité pour 2012.

Je préconise encore une action immédiate sur la fermeture de la bande de Gaza conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'ouverture complète de passages légitimes pour l'importation de matériaux de construction est primordiale pour le relèvement économique de Gaza et elle permettrait des activités de reconstruction bien nécessaires. Les exportations, élément critique de toute économie, devraient être autorisées à retrouver leur niveau, y compris les transferts en Cisjordanie et en Israël. Tous ces changements de politique peuvent être mis en œuvre en tenant bien compte des légitimes soucis de sécurité d'Israël et en améliorant fortement la vie de nombreux Gazaouis.

Les parties doivent toutes respecter le droit international humanitaire. Je condamne les tirs persistants de roquettes lancées de la bande de Gaza vers les zones civiles d'Israël. Les militants doivent cesser leurs attaques aveugles. De plus, j'invite Israël à faire preuve du maximum de retenue.

On ne peut faire ni poursuivre de progrès économiques sans solution politique crédible à l'horizon. Il y a un mois, les négociateurs israéliens et palestiniens ont tenu des entretiens directs à Amman. Récemment, en Jordanie, j'ai eu l'occasion de féliciter personnellement le Roi Abdullah d'avoir mis fin à l'impasse. Je garde l'espoir que ces réunions aboutiront bientôt à des négociations de fond pour un accord sur une solution prévoyant deux États d'ici à la fin de l'année, comme l'a envisagé le Quatuor pour le Moyen-Orient. Les dirigeants israéliens comme palestiniens doivent avoir la vision, le courage et la détermination nécessaires pour surmonter la méfiance actuelle et parvenir à un accord de paix historique qui satisfera les aspirations légitimes des deux parties.

Une solution prévoyant deux États n'a que trop attendu. Le statu quo est inadmissible; il ne fait que prolonger le conflit et les souffrances. Fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les accords antérieurs, le cadre fixé à Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, une paix juste et durable au Moyen-Orient est primordiale et urgente.

Pour ma part, je m'engage à continuer à poursuivre, par tous les moyens dont je dispose, la paix et la stabilité de tout le Moyen-Orient. Vos délibérations pourront faire progresser cette cause. Dans cet esprit, je vous souhaite une session bien fructueuse.

III. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration sur les prisonniers palestiniens

La déclaration suivante a été publiée le 10 février 2012 par Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient :

Le Coordonnateur spécial suit avec inquiétude les informations sur l'aggravation de l'état d'un Palestinien en détention administrative qui fait la grève de la faim. Il invite le Gouvernement israélien à faire tout son possible pour préserver la santé du prisonnier et régler cette affaire tout en se conformant à toutes les obligations qu'impose le droit international.

Lors de sa récente visite en Israël et dans le territoire palestinien occupé, le Secrétaire général a évoqué avec le Ministre palestinien chargé des affaires des prisonniers, Issa Karake, la situation des prisonniers palestiniens détenus par Israël.

L'UNSCO s'occupe de certains des problèmes afférents à la question des prisonniers et notamment du recours à la détention administrative qui ne devrait être utilisée que dans des cas exceptionnels, le plus brièvement possible et sans préjudice des droits garantis aux prisonniers.

IV. Le Secrétaire général prend la parole à l'ouverture de la session de 2012 du Comité des droits des Palestiniens

Le 13 février 2012, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a ouvert sa session de 2012 à New York; à cette séance, il a adopté son programme de travail pour 2012, réélu à l'unanimité son président (Sénégal) et ses vice-présidents (Afghanistan et Cuba), et approuvé la demande de l'Équateur tendant à passer d'observateur à membre du Comité (GA/PAL/1222).

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a prononcé l'allocution suivante (SG/SM/14105, GA/PAL/1223) :

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos éminents collègues, de votre élection au Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je suis récemment rentré d'Israël et du territoire palestinien occupé. Je me suis engagé à faire le maximum pour aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à un avenir neuf et meilleur. J'ai encouragé les parties à reprendre sincèrement la voie de la reprise des négociations sur le statut permanent. Vu la prise de contacts directs facilitée par S. M. le Roi Abdullah de Jordanie dans le cadre du Quatuor, je reste optimiste. Cela pourra mener à des négociations sérieuses vers un accord pour une solution prévoyant deux États.

Il faut des mesures concrètes sur le terrain pour rétablir la confiance. Les parties ont une responsabilité particulière : cesser les provocations et créer un environnement propice à des entretiens directs. Or, la persistance de l'activité de colonisation par Israël est un obstacle majeur et nuit au règlement du statut final.

Cette activité est contraire au droit international et à la Feuille de route. Elle doit cesser. Les actions unilatérales sur le terrain ne seront pas admises par la communauté internationale. L'aggravation des violences commises par des colons m'inquiète aussi.

Je continue à suivre avec inquiétude la situation des Palestiniens dans les prisons israéliennes et le recours à la détention administrative, avec même de longues détentions sans accusation.

De son côté, l'Autorité palestinienne devrait trouver des moyens de calmer la situation, d'apaiser le climat hostile, notamment en luttant contre l'incitation, et de s'engager directement à la recherche d'une solution négociée. Lors de ma visite, j'ai été encouragé par le remarquable développement d'institutions essentielles au fonctionnement d'un futur État palestinien. Il est crucial de faire fond sur ces progrès et d'accroître la portée de ces institutions.

J'invite la communauté des donateurs à continuer d'aider cet important processus, notamment lorsque ces progrès sont menacés par la persistance du conflit, par les problèmes financiers de l'Autorité palestinienne et par la scission palestinienne.

L'ONU a constamment appuyé la réconciliation palestinienne dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine et sous la direction du Président [Mahmoud] Abbas ainsi que des principes du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. La réconciliation palestinienne et les négociations avec Israël ne sont d'ailleurs pas incompatibles.

Entre-temps, la situation humanitaire à Gaza reste prioritaire pour les Nations Unies. Les Gazaouis, notamment les jeunes, méritent de meilleures conditions de vie et plus de liberté de circulation. Je réitère mon appel pour que des mesures immédiates soient prises afin de rouvrir la bande de Gaza conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'ouverture complète des points de passage légitimes pour l'importation de matériaux de construction est indispensable au relèvement économique de Gaza et permettrait des chantiers bien nécessaires. Les exportations, élément fondamental de toute économie, devraient pouvoir reprendre au même niveau, y compris les transferts vers la Cisjordanie et Israël.

Tous ces changements de politique peuvent être mis en œuvre en tenant bien compte des soucis de sécurité légitimes d'Israël et en améliorant fortement la vie des Gazaouis. Je dois condamner encore les tirs de roquettes de la bande de Gaza vers Israël. Les militants doivent cesser leurs attaques aveugles contre les civils israéliens. De plus, j'invite Israël à faire preuve du maximum de retenue. Tous doivent respecter le droit international humanitaire.

Le statu quo est intenable. Tout doit être fait pour un changement positif. Les parties doivent faire le maximum pour régler toutes les questions du statut permanent, mettre fin au conflit et créer un État palestinien indépendant, démocratique, contigu et viable vivant en paix à côté d'un Israël vivant dans la sécurité. Cela devrait se faire conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au cadre fixé à Madrid, aux accords antérieurs, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Il est temps de réaliser les droits et aspirations légitimes du peuple de Palestine et du peuple d'Israël. Pour ma part, je continuerai de faire tout mon possible pour aider les parties à atteindre ce but. J'encourage le Comité à faire de même.

V. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme redit son inquiétude pour le prisonnier palestinien qui fait la grève de la faim

Le communiqué de presse suivant a été distribué le 21 février 2012 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HR12/032) :

Richard Falk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens, a réitéré aujourd'hui son appel urgent au Gouvernement israélien pour qu'il libère le prisonnier palestinien Khader Adnan. M. Adnan en est à son soixante-sixième jour de grève de la faim, faite pour protester contre sa détention et son traitement humiliants par les forces de sécurité israéliennes et son objection à sa détention sans accusation par Israël.

« J'ai appris que la santé de M. Adnan s'était irrémédiablement détériorée et qu'il risque de décéder à tout moment », a dit M. Falk après 10 jours d'enquête dans la région*. « Je réitère mon appel au Gouvernement israélien pour qu'il respecte les droits de M. Adnan, en tenant bien compte de l'extrême urgence de la situation. »

« Outre la libération de M. Adnan », a précisé l'expert indépendant, il faut « que les allégations de torture et d'autres sévices soient vérifiées promptement, indépendamment et impartialement ». Il a ajouté que la torture et les traitements cruels et dégradants « ne sont pas qu'une grave atteinte aux droits de l'homme et un crime de guerre; elles peuvent aussi faire l'objet d'une action pénale internationale, notamment sous juridiction universelle ».

Pour le Rapporteur spécial, le cas de M. Adnan illustre la pratique israélienne consistant à détenir des Palestiniens sans accusation. « Le Gouvernement israélien qualifie ceci de détention administrative mais il serait plus honnête de parler de détention sans accusation ou de détention arbitraire », a-t-il dit.

« J'ai appris de source sûre qu'Israël détient actuellement sans accusation environ 300 Palestiniens », a dit M. Falk. « J'ai demandé des informations sur chacune de ces personnes et je compte suivre chaque cas et aborder la question dans mon prochain rapport au Conseil des droits de l'homme » en juin 2012. Il y aurait de plus 4 400 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Consultés par l'expert indépendant, plusieurs experts en matière de conditions carcérales se sont dits préoccupés par la maltraitance physique, verbale et psychologique; le manque d'accès à des traitements médicaux convenables; l'abandon médical; le recours fréquent au cachot en longue durée; le surpeuplement et les cellules délabrées; et le manque de visites familiales.

* Voir la déclaration complète de fin de mission au site <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11846&LangID=E>.

« Il est effarant de noter que ces soucis, évoqués depuis des années, n'ont pas suscité de réformes ni de réponses probantes aux accusations », a dit le Rapporteur spécial. « Je continuerai d'enquêter et de rendre compte sur la situation des prisonniers palestiniens. J'ajoute que l'atteinte aux droits de milliers de prisonniers, palestiniens ou non, devrait être la priorité suprême de la communauté internationale. »

Lors de sa visite régionale, qui a compris l'Égypte et la Jordanie, M. Falk n'a pas pu aller dans la bande de Gaza – ce qu'il comptait faire – en raison de la situation actuelle dans le Sinaï du nord. De même, il n'a pu entendre des réfugiés palestiniens qu'en Jordanie en raison de la situation qui règne en Syrie et du refus du Gouvernement libanais de recevoir sa mission. Le Rapporteur spécial a ajouté qu'il était « regrettable que le Gouvernement israélien refuse de coopérer avec ce mandat du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ».

« Un aspect encourageant de ma mission a été la détermination et l'encouragement électrisants que j'ai constatés à la Ligue des États arabes », a dit l'expert indépendant. « Vu mes entretiens avec la Direction de la Ligue arabe, il semblerait qu'il y ait une disposition et un intérêt réels pour coopérer avec ce mandat afin de concrétiser en priorité les droits des Palestiniens selon le droit international ».

VI. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient publie une déclaration sur l'approbation israélienne des colonies de peuplement

La déclaration suivante a été publiée le 22 février 2012 par Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient :

Lors de sa récente visite en Israël et dans le territoire palestinien occupé, le Secrétaire général a rappelé la position, bien connue, des Nations Unies selon laquelle l'activité de colonisation, illégale et contraire aux obligations d'Israël suivant la Feuille de route, ne sera pas reconnue par la communauté internationale.

L'annonce par Israël aujourd'hui de son approbation d'un grand nombre de nouvelles unités au fond du territoire palestinien occupé, dans la colonie de Shilo, et de sa légitimisation rétroactive de centaines d'elles dans un avant-poste voisin est déplorable et nous éloigne encore du but qu'est la solution prévoyant deux États.

VII. Le Bureau du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien s'inquiète de la poursuite des activités de colonisation israélienne dans le territoire palestinien occupé

Le 24 février 2012, le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a publié la déclaration suivante (GA/PAL/1224) :

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien exprime, aujourd'hui dans un communiqué, sa plus grande préoccupation quant à la décision des autorités israéliennes de construire plus de 500 nouveaux

logements dans la colonie de « Shilo » et face à leur tentative de « légaliser » rétroactivement quelque 200 unités d'implantation construites sans autorisation en Cisjordanie.

Cette étape est décrite par « Peace Now », organisation qui surveille les colonies de peuplement israéliennes, comme « le plus important plan de construction à ce jour » sous le Gouvernement israélien actuel, note avec inquiétude le Comité. Par cette décision, Israël continue à ignorer les appels de la communauté internationale qui l'exhorte à cesser ses activités d'implantation illicites, ce qui affaiblit encore plus les chances déjà amoindries de reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens et de parvenir à la solution à deux États.

Il faut noter que la « légalisation » rétroactive des unités d'implantation est menée au même moment où Israël accélère le rythme des démolitions de logements palestiniens soi-disant construits sans permis dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) indique qu'en 2011, 622 logements et structures d'habitation qui appartenaient à des familles palestiniennes ont été détruits, obligeant presque 1 100 personnes à se déplacer, la moitié étant des enfants. Cela constitue une violation supplémentaire par Israël de son obligation, en tant que Puissance occupante, de protéger la population civile placée sous son contrôle, qui s'ajoute aux violations du droit de propriété, du droit à un logement et à des moyens de subsistance appropriés pour les familles palestiniennes touchées par ces politiques illicites.

La communauté internationale réaffirme fermement que les activités d'implantation sont illégales en vertu du droit international, un avis qui a été réitéré par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, au cours de sa visite dans la région. L'article 49 de la quatrième Convention de Genève dispose que « la puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre civile dans le territoire occupé par elle ». Le Comité appelle les hautes parties contractantes à cette Convention à assumer leurs responsabilités, conformément à l'article 1 de la Convention selon lequel elles « s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances ».

En outre, le Conseil de sécurité, par sa résolution 446 du 22 mars 1979, a établi que les implantations étaient à la fois contraires au droit international et un obstacle à la paix. Le Bureau du Comité appelle le Conseil, en tant que véritable garant de la paix et de la sécurité internationales, à prendre des mesures décisives, en se basant sur ses résolutions et le droit international, à l'encontre du constant mépris dont Israël fait preuve par rapport à ces résolutions et de la constante obstruction à un règlement pacifique.

Le Bureau du Comité réitère son appel au Gouvernement israélien afin qu'il cesse immédiatement toute activité d'implantation comme l'exige la communauté internationale, notamment le Quatuor, et qu'il s'abstienne de tout acte qui saperait les efforts internationaux visant à remettre sur la voie les négociations israélo-palestiniennes. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif important fixé par le Quatuor en septembre dernier de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année. Un tel accord devrait conduire à la fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et mettre un terme au conflit en résolvant de manière équitable toutes les questions relatives au statut final, ainsi qu'à l'indépendance d'un État de Palestine contigu, viable et démocratique, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël.

VIII. Le Secrétaire général s'adresse au Forum international de Doha sur Jérusalem

Le message suivant, transmis par le Secrétaire général Ban Ki-moon au Forum international sur Jérusalem, tenu le 26 février 2012 à Doha, y a été lu par Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (SG/SM/14130) :

Je suis heureux de saluer tous ceux qui participent à cet important forum international. Votre présence aujourd'hui souligne la centralité et la grande résonance de Jérusalem pour les peuples du monde.

Pour les musulmans, les juifs et les chrétiens, Jérusalem est un lieu de foi et d'espoir ainsi que le symbole d'aspirations nationales entrelacées. C'est un lieu sacré qui ne doit pas être limité à une croyance ni à une communauté mais doit être ouvert et accessible à tous. Du fait même que ce qui se passe à Jérusalem se fait sentir dans le monde entier, la ville doit être un symbole de paix et de possibilités pour la région et au-delà.

J'espère que ce forum nous incitera à poursuivre nos travaux vers une paix juste et durable où le statut de Jérusalem et les autres grandes questions seront réglés par la négociation.

Je suis venu à Jérusalem ce mois-ci. M'y trouvant ainsi qu'à Ramallah et à Tel-Aviv, j'ai souligné combien il importe que les dirigeants israéliens et palestiniens poursuivent leurs entretiens directs visant à parvenir d'ici à la fin de l'année à un accord pour une solution prévoyant deux États, comme l'a préconisé le Quatuor. Je les ai donc encouragés à reprendre les négociations bilatérales sans retard ni préalable.

En effet, ce n'est que par la négociation que Jérusalem pourra devenir la capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec des dispositifs acceptables pour tous concernant les Lieux saints. C'est ainsi qu'on pourra réaliser la vision qui se dégage des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe, et répondre aux espoirs de tous ceux qui aspirent à la paix. Les deux parties ont donc une responsabilité particulière pour créer un environnement propice à des négociations authentiques. Les Palestiniens doivent rester constructivement engagés.

Malheureusement, l'activité persistante de colonisation israélienne à Jérusalem-Est occupée et dans le reste de la Cisjordanie sape cet effort et préjuge des questions du statut final, souvent avec de tragiques conséquences humaines. Les démolitions de logements et les expulsions inquiètent encore gravement. C'est le cas aussi du transfert récent de Jérusalem-Est à Ramallah imposé par le Gouvernement israélien aux membres du Conseil législatif palestinien. Je répète les appels lancés par le Quatuor et toute la communauté internationale pour qu'Israël bloque les activités de colonisation et cesse la démolition de logements palestiniens. La construction de colonies est contraire au droit international, comme l'est le transfert imposé aux résidents de Jérusalem-Est. La communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, qui fait partie du territoire palestinien occupé soumis aux termes de la quatrième Convention de Genève.

L'accès à Jérusalem-Est reste sévèrement restreint par des postes de contrôle, par des permis et par la barrière, dont le tracé est contraire à l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Jour après jour, les Palestiniens sont coupés de leurs débouchés économiques, de leurs contacts familiaux et des services essentiels.

L'ONU est présente à Jérusalem-Est et elle continuera d'y défendre la sécurité humaine de la population palestinienne par des initiatives de santé, d'éducation, d'emploi et de protection sociale. À ces fins, les organismes des Nations Unies œuvrent dans la mesure du possible avec les organisations populaires et la société civile palestiniennes.

La recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient se heurte encore à de graves problèmes. Tous les membres du Quatuor ainsi que S. M. le Roi Abdullah de Jordanie veillent à ce que les entretiens directs continuent dans un cadre propice à la conclusion d'un accord sur toutes les questions du statut final. Votre aide sera donc primordiale. Ce n'est que par une solution négociée prévoyant deux États et par une paix arabo-israélienne globale que Jérusalem retrouvera toute sa place de symbole universel de sainteté, de fraternité et de paix. Pour ma part, je m'engage à poursuivre mes efforts par tous les moyens dont je dispose.

IX. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques informe le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 28 février 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a informé le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de son exposé (S/PV.6725) :

Le 8 février, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil au sujet de son voyage en Israël et dans le territoire palestinien occupé et de ses efforts pour encourager les parties à poursuivre les pourparlers qui ont commencé le 3 janvier à Amman. Malheureusement, ces pourparlers sont dans l'impasse. Depuis la dernière réunion des négociateurs le 25 janvier, le Président Abbas mène des consultations au niveau interne et avec la Ligue arabe. À l'heure actuelle, les chances de reprise des négociations bilatérales directes demeurent minces.

Au cours de la réunion du Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe du 12 février et de la réunion du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) du 20 février, les Palestiniens ont réitéré leur position selon laquelle les pourparlers directs ne devraient pas reprendre tant que toutes les activités de peuplement n'auront pas cessé. Israël s'est engagé à mettre en œuvre une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 et à libérer les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Cela étant, le Premier Ministre Nétanyahou continue d'affirmer qu'Israël souhaite poursuivre les pourparlers, mais sans conditions préalables.

Nous pensons que le cadre défini par le Quatuor dans sa déclaration du 23 septembre 2011, dans le but de parvenir à un accord avant la fin de l'année, demeure valable. Les envoyés du Quatuor évaluent régulièrement l'évolution de la situation et restent en contact avec les parties. J'espère que dans les jours à venir, les parties se concentreront de nouveau sur les propositions à faire sur les questions

liées au territoire et à la sécurité. À cet égard, le Secrétaire général appuie pleinement les efforts lancés par le Roi Abdullah II Bin Al Hussein, de la Jordanie. Il faut que la situation s'améliore également sur le terrain pour appuyer ces efforts.

Un autre fait nouveau important est que le Président Mahmoud Abbas et Masha, le Chef du Hamas, se sont mis d'accord pour former un gouvernement de transition de technocrates dont le Premier Ministre sera Abbas. Le Président Abbas a souligné que son gouvernement se conformerait à son programme politique et à tous les engagements antérieurs de l'OLP. Cependant, jusqu'à présent, aucun résultat concret n'a été obtenu en raison de l'opposition que suscite cet accord au sein du Hamas à Gaza. Aucune date n'a été fixée pour les élections, et les autorités de facto n'ont pas encore autorisé l'inscription sur les listes électorales à Gaza.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes reprises, l'ONU appuie l'unité palestinienne dans le cadre des engagements pris par l'OLP, des principes du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. La réconciliation sur cette base et les pourparlers de paix israélo-palestiniens ne devraient pas être incompatibles.

La situation sur le terrain à Gaza et en Cisjordanie demeure dangereuse et intenable. L'expansion de colonies de peuplement a été autorisée dans plusieurs localités en Cisjordanie, y compris deux implantations sauvages et la colonie de Silo située à l'intérieur du territoire palestinien occupé. De telles mesures ne font que nous éloigner davantage de l'objectif de la solution des deux États et constituent une violation des obligations contractées par Israël au titre de la Feuille de route. En outre, le 13 février, la municipalité de Jérusalem a autorisé la construction d'un nouveau centre archéologique des visiteurs dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est, et la police israélienne a démoli une structure qui abritait un centre culturel palestinien.

Des actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens et leurs biens, ainsi que des actes de violence commis par les Palestiniens à l'encontre des colons, se sont poursuivis en Cisjordanie. À la suite des démolitions de maisons appartenant à des Palestiniens, 138 personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, se sont retrouvées sans abri à Jérusalem-Est et dans la zone C. Nous avons demandé que ces démolitions cessent et que des régimes d'urbanisation et d'occupation des sols plus équitables soient mis en place pour répondre aux besoins de la population palestinienne en pleine croissance.

Le 10 février, pour la première fois en 15 ans, les forces de sécurité palestiniennes ont assumé la responsabilité du maintien de l'ordre dans la zone H2 à Hébron, sous contrôle israélien. Parallèlement, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené 463 opérations en Cisjordanie. Au total, 251 Palestiniens, dont 11 enfants, ont été blessés en Cisjordanie par les FDI, et 358 autres ont été arrêtés. Douze soldats des FDI ont été blessés par les Palestiniens.

Au cours de la période à l'examen, il y a eu également un regain de tensions et de violence entre les Palestiniens et les FDI autour des lieux saints. Des heurts ont éclaté entre la police israélienne et les Palestiniens sur l'esplanade du Mont du Temple/de Haram al-Charif les 19 et 24 février. Le 25 février, il y a eu de nouveaux affrontements à Al-Ram, à l'occasion des funérailles d'un résident palestinien qui avait été abattu la veille par un soldat des FDI, auxquelles ont participé des milliers de Palestiniens. De nombreux Palestiniens et un policier israélien ont été blessés dans cette série d'incidents.

En outre, le 24 février, des Palestiniens ont jeté des pierres sur le Tombeau de Rachel, un site saint juif en Cisjordanie. Le 20 février, pour la troisième fois au cours de ce mois, des graffiti ont été inscrits sur une église à Jérusalem, dont certains faisaient référence à l'implication des colons. J'appelle toutes les parties à préserver la paix et le caractère sacré des sites religieux. Nous rappelons également aux deux parties que les discours haineux sont inacceptables, quels qu'en soient les auteurs.

Le 21 février, à la suite d'un accord conclu avec les autorités israéliennes sur sa mise en liberté, Khader Adnan, un détenu administratif palestinien ayant des liens avec le jihad islamique a mis fin à sa grève de la faim de 66 jours. La détention administrative de 300 autres Palestiniens demeure une source de préoccupation. À notre avis, les détentions administratives doivent être des mesures exceptionnelles. Ces détenus doivent être inculpés et jugés avec toutes les garanties judiciaires nécessaires ou remis en liberté dans les plus brefs délais.

Au cours du mois écoulé, 61 roquettes et un obus de mortier ont été tirés depuis Gaza et ont atteint Israël sans faire de victimes ni de dégâts. Ce chiffre est très élevé par rapport au mois dernier et indique que le risque d'une escalade de la violence subsiste. Les FDI ont effectué une incursion et 28 frappes aériennes à Gaza, tuant quatre civils palestiniens et en blessant 20 autres. Nous condamnons une fois de plus les tirs aveugles à la roquette depuis Gaza en direction d'Israël. Nous exhortons également Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Toutes les parties doivent honorer pleinement leurs obligations relatives à la protection des civils.

[...]
